

➔ PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES A TOUS LES DOSSIERS :

1 photographie récente : de face, tête nue, sur fond clair, neutre et uni, pas de sourire, pas de lunettes. (Photo de moins de 6 mois : si un passeport ou une carte d'identité a été établi depuis plus de 6 mois et si le demandeur souhaite utiliser les photos restantes, elles seront refusées !) **NE PAS DÉCOUPER LES PHOTOS - PRIVILEGIER L'ENVOI DE LA PLAQUETTE ENTIERE**

1 original de justificatif de domicile de moins de 3 mois - à l'adresse précise au moment de la demande : (factures Eau, Gaz, Electricité, Téléphone, dernier Avis d'imposition ou non-imposition sur le Revenu : document à privilégier car le nom des 2 époux ou des 2 concubins y sont inscrits).

Justificatif d'Etat -Civil : CNI ou passeports périmés depuis moins de 5 ans **OU** copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois.

Nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents du demandeur.

➔ PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE SELON LA DEMANDE :

S'IL S'AGIT D'UN RENOUVELLEMENT :

Ancienne carte d'identité ou passeport

SI VOTRE CNI EST PERDUE OU VOLEE :

Déclaration de perte ou de vol (document établi par la Mairie si perte ou la Gendarmerie si vol)

Timbre fiscal de 25 euros - Possibilité de télécharger sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr>

SI VOTRE PASSEPORT EST PERDU OU VOLÉ :

Déclaration de perte ou de vol (document établi par la Mairie si perte ou la Gendarmerie si vol)

Timbre fiscal

SI VOUS ETES MAJEUR ET DOMICILIE CHEZ VOS PARENTS OU CHEZ UN PARTICULIER :

Une attestation sur l'honneur manuscrite + carte d'identité (original) de l'hébergeant + document au nom et adresse du demandeur (attestation carte vitale, bulletin de salaire, attestation pôle emploi, mutuelle, etc....)

SI VOTRE SITUATION FAMILIALE A CHANGE :

• MARIAGE / VEUVAGE

Livret de famille ou acte d'état -civil

• DIVORCE

Livret de famille

Jugement de divorce (si usage du nom de l'ex-époux)

SI LE DEMANDEUR EST MINEUR :

Carte d'identité du parent ayant l'autorité parentale et qui accompagne l'enfant lors de la demande ;

Si divorce ou séparation des parents, joindre le jugement de divorce ou l'ordonnance fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant ;

Si résidence alternée, joindre le justificatif de domicile et la CNI des deux parents ;

Prise d'empreinte à partir de l'âge de 12 ans (lors de la demande et lors de la remise).

⇒ **Pour information** : Les Cartes Nationales d'Identité délivrées entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des **personnes majeures** ont une durée de validité prolongée de 5 ans, soit une durée de 15 ans au total.

⇒ PIÈCES SPÉCIFIQUES À UNE DEMANDE DE PASSEPORT :

<u>SI LE DEMANDEUR EST MAJEUR :</u>
<input type="checkbox"/> Timbre fiscal de 86 € pour les personnes majeurs
<u>SI LE DEMANDEUR EST MINEUR :</u>
<input type="checkbox"/> Timbre fiscal de 17 € pour les personnes mineures de – de 15 ans
<input type="checkbox"/> Timbre fiscal de 42 € pour les personnes mineures de + de 15 ans

Les timbres fiscaux peuvent être achetés en ligne sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr> ou directement lors de votre pré-demande en ligne.

⇒ Pour information : Les passeports ont une durée de validité de 10 ans pour les personnes majeures et 5 ans pour les personnes mineures